

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et
de la pêche

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 10 juillet 2025 portant approbation du schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse

NOR : TECP2523269A

(Texte non paru au journal officiel)

Le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 564-1 à L. 564-3 et R. 564-1 à R. 564-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 28 février 2012 du préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante (RIC) ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 14 juin 2021 relative à l'élaboration et à la diffusion de la vigilance météorologique et de la vigilance aux crues, complétée par la note technique du 18 janvier 2023 relative à la production opérationnelle de la vigilance crues ;

Vu les avis des personnes morales de droit public ayant en charge des dispositifs de surveillance ou de prévision des crues, consultées du 16 septembre 2024 au 16 novembre 2024 ;

Vu les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 16 septembre 2024 au 16 novembre 2024 ;

Vu l'avis du comité de bassin Rhin-Meuse en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'avis du service central Vigicrues, service à compétence nationale chargé de l'hydrométéorologie et de l'appui à la prévision des inondations en date du 17 avril 2025 ;
Vu l'avis de la commission administrative du bassin Rhin-Meuse en date du 1^{er} juillet 2025 ;
Sur proposition du secrétaire général aux affaires régionales et européennes ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin Rhin-Meuse est approuvé, il remplace le schéma approuvé par arrêté du 28 février 2012.

Article 2

Le schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin Rhin-Meuse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>).

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la prévention des risques majeurs et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5

Le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2025

Le préfet
Jacques WITKOWSKI